



ÉTRANGER

15 juin 2018

etranger.sgen-cfdt.fr

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

D'épisodes en épisodes, tous inspirés de faits réels, la saison 3 relate de nouveaux refus de détachement qui mettent un coup d'arrêt à des projets de carrière murement réfléchis et placent des enseignants et leur famille dans des situations difficiles et parfois même ubuesques.

Saison 3, Épisode 12 : Une mobilité à l'étranger en fin de carrière : monsieur, vous n'y songez pas !

Antoine enseigne depuis 30 ans dans un lycée coté. En fin de carrière, l'heure est venue cependant pour lui et son épouse de changer d'air : après les banlieues difficiles puis prisées, le voilà prêt à découvrir une autre réalité, plus multiculturelle. Il effectue donc une demande de mutation en outre-mer et candidate en même temps à des postes à l'étranger.

Antoine apprend qu'une suite favorable a été apportée à sa demande de mutation. Dans la foulée, il apprend aussi qu'il a été classé en première position en Cosinée dans un établissement de l'AEFE. Il accepte ce poste à l'étranger avec enthousiasme.

Fin avril 2018, il est informé qu'un avis défavorable a été émis à sa demande de détachement par le recteur de l'Académie d'outre-mer obtenue au mouvement interacadémique. Antoine ne comprend pas : la note de service fixant les règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée stipule explicitement : « *Pour les personnels du second degré sollicitant concurremment une participation au mouvement interacadémique et un détachement, **priorité sera donnée à la demande de détachement** présentée dans les conditions et délais prévus par les notes de service ministérielles.* »

Antoine ne comprend pas : s'il a candidaté sur des postes à l'étranger et formulé concurremment une demande de mutation, c'est parce qu'il avait foi en les textes du B.O. Il contacte son syndicat, forme une demande de recours gracieux. Son syndicat contacte la DGRH B2-4, insistant sur la nécessité d'une réponse rapide et positive face à l'injustice faite.

La DGRHB2-4 a annoncé solliciter de nouveau l'académie d'outre-mer dans l'optique d'un changement de position en vue d'accorder le détachement. Le responsable ne s'est pas prononcé sur les chances de succès.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.